



Le jeudi 23 février 2017, à 20h30, le Conseil Municipal de Val d'Izé, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Thierry TRAVERS, Maire.

La convocation a été adressée par écrit au domicile des conseillers municipaux, le samedi 18 février 2017 et affichée.

Membres élus : 23

En fonction : 23

Présents : 13

Membres présents :

M. Thierry TRAVERS, Maire et Conseiller Départemental ; M. Emile PERRIER, 2^{ème} adjoint ; Mme Maryse HUCHET, 3^{ème} adjointe ; M. Claude DONVAL, 4^{ème} adjoint ; M. Francis GAULARD ; Mme Monique GALLAIS ; Mme Michèle SAUDRAIS ; M. Michel GIEUX ; M. Denis BRÉAN ; M. Gérard TRUFFAULT ; M. Michel LAURENT ; Mme Béatrice GUESDON ; M. Yann BOUVET.

Membres absents excusés :

Mme Lisiane HUET, 1^{ère} adjointe ; Mme Laurence GERMAIN, 5^{ème} adjointe ; M. Maurice TRAVERS ; Mme Régeane MAO ; M. Bruno DELVA ; Mme Christine REUCHERON ; M. Vincent PIPARD ; Mme Natacha PIHAN ; Mme Isabelle MUCKA ; Mme Véronique CHAMPION.

Madame Laurence GERMAIN a donné pouvoir à Monsieur Thierry TRAVERS.

Madame Mme Maryse HUCHET a été élue secrétaire de séance.

❖ **Finances**

- Budget principal – budgets annexes assainissement et zones d'activités : Adoption des comptes de gestion

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments des comptes de gestion établis par le receveur pour l'année 2016 concernant le budget principal de la commune et les budgets annexes assainissement et zones d'activités, adopte sans réserve ces documents.

- Budget principal – budgets annexes assainissement et zones d'activités : Approbation des comptes administratifs

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments des comptes administratifs, et après avoir constaté la concordance des écritures comptables du Maire et du Receveur, décide d'approuver ces documents.

Les résultats d'exécution 2016 du budget principal de la commune et de ses deux budgets annexes sont repris en annexe de ce compte rendu.

❖ **Projets en cours**

- **Extension du restaurant scolaire**

Le Maire informe l'assemblée que les travaux de couverture et d'équipements de froid sont terminés.

Les plots béton destinés à recevoir le préau ont été coulés ; le muret en pierre, rue des écoles est en cours de construction, la pose des menuiseries extérieures a débuté ce jour.

- **Plan Local d'Urbanisme**

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme un diagnostic agricole doit être réalisé afin de prendre en compte l'économie agricole dans les projets d'aménagement et construire un projet de développement cohérent conciliant l'activité agricole et l'habitat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à signer la convention avec Chambre Régionale d'Agriculture, qui réalisera ce diagnostic pour un montant de 2.140,00 euros HT.

L'étude permettra de caractériser l'activité agricole et proposera une vision prospective de l'activité agricole à terme de cinq ans.

Les exploitants agricoles de la commune seront invités à participer à cette étude et à la réunion qui se déroulera le jeudi 30 mars 2017 à 14h00 - Salle du Tertre.

▪ **Zonage de l'assainissement collectif : Enquête publique**

Dans le cadre de l'actualisation du zonage de l'assainissement collectif, le projet est soumis à une enquête publique qui se déroulera du lundi 27 février 2017 au jeudi 30 mars 2017.

Le commissaire enquêteur sera présent en mairie le :

- Lundi 27 février de 9h00 à 12h30
- Mardi 14 mars de 15h00 à 17h45
- Jeudi 30 mars de 9h00 à 12h30

❖ **NEOTOA : vente de logements HLM locatifs**

Le Maire informe l'assemblée que suite à son accord du 7 juillet 2016, NEOTOA proposera à la vente 26 pavillons située rue Pierre Landais. Le prix d'acquisition de ces pavillons est variable selon la date de construction et la surface des biens (de 71.208€ à 99.000€)

Les locataires en place n'ont aucune obligation d'achat et s'ils sont intéressés, ils pourront bénéficier d'abattements jusqu'à 18% du prix fixé.

Dans le cadre de ce projet, Néotoa a missionné un géomètre pour individualiser les parcelles. Afin que les limites physiques correspondent aux enregistrements du cadastre le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, considérant que les frais seront supportés par NEOTOA accepte de procéder à un échange de terrains avec NEOTOA, 11m² seront cédés par la commune ; 6m² par NEOTOA

❖ **Effacement de réseaux**

Dans le cadre du raccordement de la rue des Hauts d'Izé à l'assainissement collectif, le SDE 35 nous a transmis une étude chiffrée sommaire concernant l'effacement des réseaux, nous permettant de nous positionner sur ce projet.

Le montant HT des travaux s'élève à :	145.400,00€
Le montant des subventions s'élève à :	110.794,80€
Le reste à charge pour la commune s'élève à :	34.605,20€

Afin de chiffrer l'effacement du réseau électrique, le remplacement des appareillages d'éclairage public, le génie civil du réseau téléphonique, il convient de solliciter du SDE 35, la réalisation d'une étude détaillée, mais l'assemblée doit pour cela s'engager dans la réalisation de ces travaux. »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, compte tenu la réalisation programmée des travaux de raccordement au réseau d'assainissement collectif de la rue des Hauts d'Izé s'engage à réaliser les travaux d'effacement de réseaux et demande au SDE35 la réalisation d'une étude détaillée concernant l'effacement des réseaux de ce secteur.

❖ **Personnel communal**

▪ **Autorisation d'exercer à temps partiel**

Le temps partiel sur autorisation est une modalité de temps de travail choisi par l'agent et accordé par l'autorité territoriale sous réserve des nécessités de fonctionnement du service.

Vu la demande de madame LAMOUREUX, agent d'accueil, d'exercer son dans le cadre d'un temps partiel de 80%, compte tenu de l'organisation du travail ; le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise à exercer son activité dans le cadre d'un temps partiel de 80% pour une durée d'un an à compter du 13 février 2017, renouvelable pour la même durée par tacite reconduction dans la limite de 3 ans.

▪ **Document unique**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de s'engager dans la réalisation d'un document unique d'évaluation des risques professionnels qui doit lister et hiérarchiser les risques pouvant nuire à la sécurité des agents, préconiser des actions visant à réduire les risques, faire l'objet de réévaluations régulières .

Pour la réalisation de ce document, le conseil municipal décide de faire appel au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine et autorise le maire à signer le devis proposé d'un montant de 3.000€ et de solliciter une aide financière du Fonds National de Prévention de la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales)

Divers

- Prochain Conseil Municipal **le 30 mars 2017 à 20h30.**

BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2016

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1.537.397,26	2.015.719,09	915.088,59	764.069,34
+ 478.321,83		- 151.019,25	
		Résultat reporté - 43.160,55	
Résultat cumulé + 478.321,83		Résultat cumulé - 194.179,80	
+ 284.142,03			

En section d'investissement : les restes à réaliser s'élèvent en dépenses à 697.174,00€, et en recettes à : 242.702,00€.

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES COMPTE ADMINISTRATIF 2016

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
23.890,02	113.925,60	103.139,63	88.274,14
+ 90.035,58		- 14.865,49	
		Résultat reporté (001) -228.553,81	
Résultat cumulé + 90.035,58		Résultat cumulé - 243.419,30	
Déficit de - 153.383,72			

En section d'investissement, les restes à réaliser s'élèvent en dépenses à : 46.057,00€, et en recettes à 47.000,00€.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF 2016

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
30.073,17	51.785,74	23.076,93	29.793,40
+21.712,57		+ 6.716,47	
Résultat reporté +201.301,19		Résultat reporté + 56.210,53	
Résultat cumulé +223.013,76		Résultat cumulé + 62.927,00	
+ 285.940,76			

En section d'investissement, les restes à réaliser s'élèvent en dépenses à : 26.260,00€.